

**LES MEMBRES DU GROUPE CONJOINT D'EXPERTS SUR L'ÉLABORATION  
DES LIGNES DIRECTRICES POLITIQUES DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE  
CONTRE LA CRIMINALITE ORGANISEE LIEE AU TRAFIC DE DROGUE, SUR LA BASE  
DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME  
(OC-DT)**

<b>Irlande</b>	<b>M. Gareth HENRY</b> Président du groupe conjoint d'experts (PG)
<b>Chypre</b>	<b>Mme Theano Christodoulou MAVROMOUSTAKI</b> Vice-présidente du groupe conjoint d'experts (PG)
<b>Suisse</b>	<b>Dr Christian SCHNEIDER</b> Membre du groupe conjoint d'experts (PG)
<b>France</b>	<b>Mme Milène BLANCHARD</b> Membre du groupe conjoint d'experts (CDDH)
<b>Italie</b>	<b>M. Lorenzo SALAZAR</b> Membre du groupe conjoint d'experts (CDPC)
<b>Irlande</b>	<b>M. Hugo K. BONAR</b> Membre du groupe conjoint d'experts (MEDICRIME)
<b>Belgique (Consultant)</b>	<b>Prof. Dr Letizia PAOLI</b> Membre du groupe conjoint d'experts (KU Leuven - Academia)
<b>Belgique (Consultant)</b>	<b>Prof. Dr Frank VERBRUGGEN</b> Membre du groupe conjoint d'experts (KU Leuven - Academia)
<b>Conseil de l' Europe</b>	<b>Dr. iur. Oscar ALARCÓN-JIMÉNEZ</b> Membre du groupe conjoint d'experts (MEDICRIME)

## **BIOS ABRÉGÉES**

### **M. Gareth HENRY**

*Gareth Henry est actuellement chef du service juridique international au sein du service national de police et de sécurité irlandais (An Garda Síochána), où il supervise le développement et l'amélioration des services juridiques internationaux, notamment l'assistance juridique mutuelle et la liaison avec des entités telles qu'Europol, Interpol et le ministère public européen. Auparavant, M. Henry a occupé des postes tels que procureur principal et procureur général adjoint par intérim, et a acquis une grande expérience en matière de coopération internationale, d'appui aux poursuites et de conseil juridique au sein du bureau du directeur des poursuites publiques. Il possède une solide expérience en matière de stratégie juridique, d'élaboration de politiques et de collaboration avec diverses parties prenantes nationales et internationales.*

### **Mme Theano Christodoulou MAVROMOUSTAKI**

*Theano Christodoulou Mavromoustaki est avocate à Chypre et cheffe de la section civile du cabinet d'avocats du gouvernement. Forte d'une vaste expérience acquise depuis 1997, elle s'occupe des litiges, fournit des avis juridiques, rédige des projets de loi et représente Chypre au sein de comités nationaux et internationaux. Mme Mavromoustaki a joué un rôle crucial dans la rédaction des nouvelles règles de procédure civile et la réforme du cabinet d'avocats. En tant que correspondante juridique de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (aujourd'hui EUDA) pendant plus de 20 ans et conseillère juridique de l'Autorité nationale chypriote des toxicomanies, Mme Mavromoustaki a contribué de manière significative à la politique et à la législation en matière de drogues, en particulier en ce qui concerne les droits des personnes handicapées mentales, la présidence des conseils de discipline et l'examen des dispenses de service militaire. En outre, elle a acquis une expérience préalable au sein du Groupe Pompidou en tant qu'experte en matière de traitement quasi coercitif des délinquants toxicomanes.*

### **Dr Christian SCHNEIDER**

*Le Dr Christian Schneider est analyste stratégique de la criminalité et co-vice-président de la Commission fédérale suisse sur les questions liées à la toxicomanie et à la prévention des maladies non transmissibles. Cette commission extraparlamentaire nommée par le gouvernement conseille le gouvernement fédéral suisse sur les questions liées à la drogue. Depuis 2019, il dirige l'unité d'analyse stratégique de la criminalité de la police cantonale de Zurich, la plus grande force de police de Suisse. De 2012 à 2018, il a été analyste politique à l'Office fédéral de la police, spécialisé dans les politiques nationales et internationales de contrôle des drogues et les marchés de la drogue. Avant de devenir analyste criminel, le Dr SCHNEIDER a travaillé dans le milieu universitaire, où ses recherches ont porté sur les marchés illicites et la réglementation. Il est titulaire d'un master en gestion du secteur de la sécurité de l'université de Cranfield (GB) et d'un doctorat de l'université de Zurich (CH).*

### **Mme Milène BLANCHARD**

*Mme BLANCHARD est actuellement directrice adjointe des droits humains au ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères. Depuis septembre 2024, elle dirige et coordonne les activités interministérielles liées aux litiges institutionnels de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et des Nations unies (ONU). Son rôle consiste également à superviser l'exécution des jugements et à négocier les textes internationaux relatifs aux droits humains au nom du gouvernement français. Auparavant, Mme BLANCHARD a été consultante en droit pénal, en liberté*

*d'expression et en droit à la vie privée, et a dirigé le groupe de travail sur le statut et l'élection des juges à la CEDH. Elle a également supervisé les travaux du comité des droits de l'enfant aux Nations unies. Mme BLANCHARD a représenté le gouvernement français dans des litiges administratifs et judiciaires et a géré l'analyse juridique du droit international des droits humains. Au début de sa carrière, elle a occupé des postes de substitut du procureur de la République auprès des tribunaux judiciaires de Melun et d'Évry, où elle s'est occupée de questions liées aux prisons, aux infractions commises par des mineurs et aux affaires relevant du droit de la famille. Elle a suivi des études avancées en droit européen et en coopération judiciaire internationale. Mme BLANCHARD est la représentante française au sein du Comité directeur pour les droits humains du Conseil de l'Europe et membre de son Bureau.*

### **M. Lorenzo SALAZAR**

*M. SALAZAR a rejoint le système judiciaire italien en 1982, où il a été juge à la Cour de Busto Arsizio (1984), référendaire au Cabinet de l'avocat général italien à la Cour de justice des Communautés européennes (1987), membre du cabinet législatif au ministère italien de la Justice (1989), conseiller juridique à la représentation permanente de l'Italie auprès de l'UE (1997), Membre du cabinet du vice-président de la Commission européenne et commissaire à la justice et aux affaires intérieures (2005), directeur des affaires pénales internationales au ministère italien de la Justice (2009), procureur général adjoint à la Cour d'appel de Naples (2015) - où il a pris sa retraite de la magistrature (2024). M. SALAZAR a été vice-président du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption (2014-2022) ; président du Groupe multidisciplinaire sur la corruption (GMC) du Conseil de l'Europe ; président et vice-président du Comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l'Europe (CDPC) ; et point focal pour l'Italie en relation avec la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC). Il a été coordinateur pour les questions pénales pendant la présidence italienne de l'UE en 2014 et a présidé le groupe de travail sur la création du Parquet européen. Il est membre du comité de rédaction d'EUCRIM « The European Criminal Law Association Forum », publié par l'Institut Max Planck, et auteur et co-auteur de nombreux articles et ouvrages dans le domaine de la corruption, de la criminalité économique, de la coopération judiciaire et du droit pénal européen et international.*

### **M. Hugo K. BONAR**

*M. BONAR est avocat et diplômé en droit, en administration publique et en psychologie légale. Il est expert indépendant en produits médicaux falsifiés et de qualité inférieure, et conseille des organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, l'ONUDC et l'OMS. Il a rédigé des rapports et des documents d'orientation, et a participé activement à la rédaction de la Convention MEDICRIME du Conseil de l'Europe et du « Guide des bonnes pratiques législatives pour lutter contre la criminalité liée aux produits médicaux falsifiés » de l'ONUDC. Pendant près de 20 ans, M. Bonar a excellé dans le domaine de la lutte contre les produits médicaux falsifiés et autres produits détournés de manière illicite, où il a développé et dirigé des services de répression, notamment des enquêtes, des renseignements et la supervision des poursuites, en rapport avec les infractions contre les produits médicaux pour l'Autorité irlandaise de réglementation des produits de santé. Il a également présidé plusieurs groupes régionaux et internationaux d'application de la loi dans ce domaine et a été membre du comité de pilotage d'INTERPOL sur l'opération Pangea, axée sur la fourniture en ligne de produits médicaux falsifiés et autres produits médicaux illicites, et délégué de l'Irlande au mécanisme des États membres de l'OMS sur les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.*

### **Prof. Dr Letizia PAOLI**

*Le professeur Letizia PAOLI (PhD, Institut universitaire européen, 1997) est professeur de criminologie et présidente du département de droit pénal et de criminologie de la faculté de droit et de criminologie de l'université catholique de Louvain. Elle est également membre à vie de Clare Hall, université de Cambridge, et la première criminologue à avoir été élue membre de l'Académie royale*

flamande des sciences et des arts. Depuis les années 1990, elle a publié de nombreux ouvrages sur différentes formes de criminalité organisée, les drogues illégales et les PIED, ainsi que sur les politiques de contrôle associées. Avec une co-auteure, le Dr Victoria A. Greenfield (Université George Mason), elle a développé une méthodologie - le cadre d'évaluation des dommages - pour évaluer les dommages causés par les crimes et les interventions politiques. Avec plusieurs collaborateurs, elle a appliqué cet outil à la production et au trafic de drogue, à la traite des êtres humains, à la cybercriminalité et au piratage. Les dernières publications de Paoli incluent « Assessing the Harms of Crime: A New Framework for Criminal Policy » (2022, avec V.A. Greenfield, Oxford University Press), qui a remporté le Book Award 2023 de la Société européenne de criminologie. En outre, le professeur Paoli a déjà travaillé en tant qu'expert pour l'ONUDC et la Commission européenne.

### **Prof. Dr Frank VERBRUGGEN**

Le professeur Frank VERBRUGGEN est docteur et professeur à la KU Leuven et directeur de l'Institut de droit pénal. Il enseigne le droit pénal européen et le droit pénal international, ainsi que plusieurs cours sur le droit pénal belge. Il a été rédacteur ou membre du comité de rédaction de plusieurs publications dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale (européens). Dans le cadre de son doctorat, il a étudié la lutte contre le crime organisé comme justification de changements majeurs en matière de droit pénal et de procédure pénale. Ses recherches portent toujours sur le crime organisé et le terrorisme, les efforts de la justice pénale contre ces phénomènes et le rôle des droits de l'homme dans ce domaine. D'autres recherches portent sur l'eupéanisation du droit pénal matériel, la détermination de la peine et l'exécution des peines, ainsi que sur la manière dont les États devraient lutter contre la criminalité dans une société en pleine numérisation.

### **Dr. iur. Oscar ALARCÓN-JIMÉNEZ**

Oscar Alarcón-Jiménez est avocat au Conseil de l'Europe, avec une spécialisation distinguée dans la défense et la promotion des droits humains et la consolidation de la démocratie. Avec plus de deux décennies d'expérience professionnelle, son travail se concentre principalement sur la lutte contre le crime organisé transnational, avec un accent sur les crimes liés aux biens culturels et ceux qui menacent la santé publique. Il est le Secrétaire exécutif de deux conventions pénales du Conseil de l'Europe : la Convention MEDICRIME, qui traite de la contrefaçon de produits médicaux et d'autres crimes similaires, poste qu'il occupe depuis 2018 ; et la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle, axée sur la lutte contre le trafic d'organes humains. M. Alarcón-Jiménez est titulaire d'un doctorat en droits humains de l'Université de Strasbourg (France) et en droit international de l'Université de Malaga (Espagne). Il est également titulaire de plusieurs diplômes de troisième cycle, dont un LL.M. en droit de l'Union européenne et des diplômes de troisième cycle en droit des médias et en droit économique international de l'Europa-Institut (Allemagne).